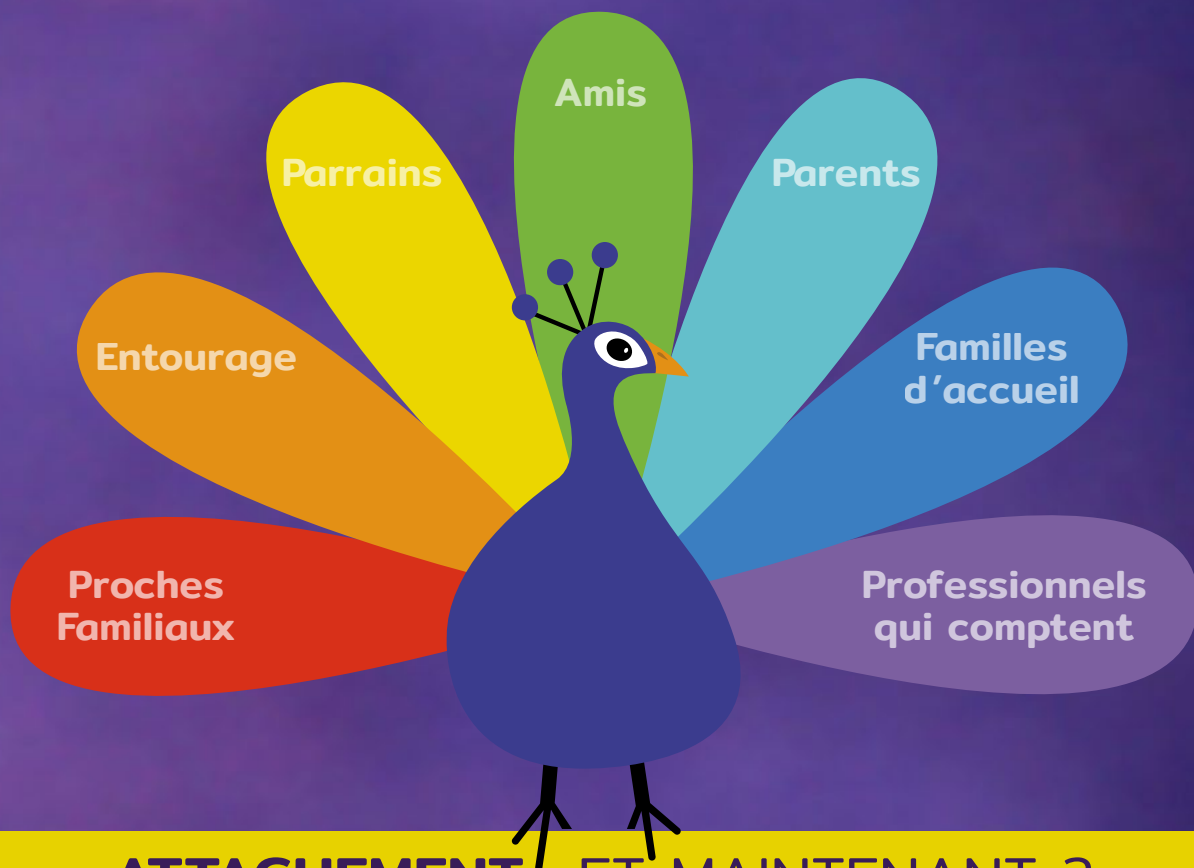


L'Action Sociale, en collaboration avec la Collectivité européenne d'Alsace et les partenaires du comité de pilotage, présentent :



XIX^e ASSISES NATIONALES DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE

25 & 26 JUIN 2026



ATTACHEMENT : ET MAINTENANT ?

PARENTS & PROCHES

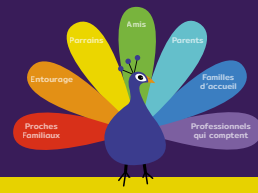
DES RESSOURCES À EXPLORER POUR LE PROJET DE VIE DE L'ENFANT



PALAIS DE LA MUSIQUE ET DES CONGRÈS
STRASBOURG

ÉVÈNEMENT EN PRÉSENTIEL & EN DISTANCIEL





FIL ROUGE

Depuis plusieurs années, les Assises nationales de la protection de l'enfance s'attachent à mieux expliciter les besoins fondamentaux des enfants confrontés à des situations de danger ou de vulnérabilité. L'édition 2025 a marqué une étape importante en plaçant au cœur des réflexions la question de la sécurité affective de l'enfant et en réaffirmant la théorie de l'attachement comme une clé de lecture essentielle pour comprendre ses besoins, ses comportements et son développement.

L'édition 2026 s'inscrit dans cette continuité tout en opérant un approfondissement nécessaire. Penser la sécurité affective de l'enfant conduit à interroger ce que la boussole de l'attachement implique concrètement dans le travail avec les parents, lorsque cela est pertinent et possible, mais aussi dans les situations où les parents apparaissent durablement empêchés. Cela invite également à élargir le regard et à mieux explorer les ressources que peuvent constituer les proches, les membres de la famille, les tiers dignes de confiance, les parrains et plus largement les figures qui comptent dans la vie de l'enfant.

Aujourd'hui encore, ces ressources restent trop souvent peu explorées, et le projet de vie de l'enfant insuffisamment pensé comme tel. Les pratiques demeurent parfois guidées par des mythes, des évidences supposées ou des temporalités qui ne sont pas celles de l'enfant. Les Assises 2026 proposent de prendre le temps de comprendre ces mécanismes, de déconstruire les représentations qui parasitent l'action, de poser des repères cliniques clairs et d'outiller concrètement les professionnels pour mieux évaluer, décider et agir.

Explorer les ressources parentales et celles des autres proches ne signifie ni les idéaliser, ni les mobiliser si elles sont contraires aux besoins de l'enfant. Il s'agit, comme le stipule la loi, de rechercher systématiquement, ce qui dans l'entourage de l'enfant peut constituer un appui ou une protection, et répondre à son besoin de sécurité affective dans une situation où il doit être protégé. Penser le projet de vie de l'enfant, c'est accepter cette complexité et assumer collectivement la responsabilité de décisions plus précoces, plus cohérentes et plus sécurisantes pour son avenir.

Ces Assises s'inscrivent enfin dans un contexte de terrain profondément fragilisé, marqué par des publics de plus en plus vulnérables, des professionnels éprouvés et des moyens contraints, notamment en matière de prévention et de soins spécialisés. Loin de nier ces réalités, les Assises 2026 font le choix de les regarder en face et d'affirmer, envers et contre tout, l'urgence de faire évoluer les pratiques pour mieux penser, réellement, le projet de vie de l'enfant.

Le programme s'articulera autour des interventions des spécialistes les plus reconnus sur ces questions, d'acteurs de terrain innovants, de bénévoles engagés et de nombreux grands témoins concernés, enfants ou parents ayant été accompagnés en protection de l'enfance : les ex'Pairs.

Assises organisées par L'Action Sociale, société d'édition de formation, d'événementiel, de l'économie sociale et solidaire.

En partenariat avec :
la Collectivité Européenne d'Alsace



Et le Comité de pilotage des Assises réunissant :

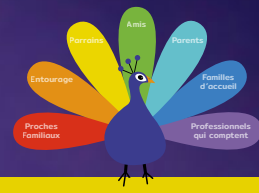


Avec le soutien de :



SÉANCE PLÉNIÈRE

JEUDI 25 JUIN 2026



08H30 OUVERTURE DE L'ACCUEIL

09H30 DÉMARRAGE DES TRAVAUX

MOT D'ACCUEIL ET PRÉSENTATION DES JOURNÉES

Frédéric Bierry

Président de la Collectivité Européenne d'Alsace, collectivité accueillante, et vice-président de Départements de France.

Karine Senghor

Directrice générale de la société l'Action Sociale organisatrice des Assises Nationales de la Protection de l'Enfance.

Sous le regard humoristique du dessinateur 

10H00 ACTE I

LA RÉALITÉ DES FAMILLES CONCERNÉES PAR LA PROTECTION DE L'ENFANCE

Contenu : Quels sont les profils sociologiques dominants, les principales vulnérabilités des familles concernées par un accompagnement ou une mesure de protection de l'enfance (interventions à domicile, accueil séquentiel, placement...) ? Quels sont les motifs de risque de danger ou de danger qui ont conduit à les faire entrer dans le dispositif ?

Objectif : Ancrer la réflexion dans le réel, et mieux mesurer les enjeux d'adaptation des pratiques.

→ Profils des familles et motifs d'entrée dans le dispositif et focus sur les motifs et contexte de placement des moins de trois.

Présentation des principaux constats de l'état des lieux 2025 « Protection de l'enfance et maltraitances », et d'une étude avec 15 départements sur le placement des moins de 3 ans, réalisés par l'ONPE.

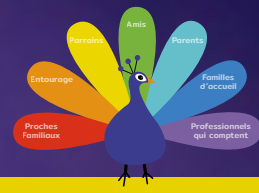
→ Parentalité abîmée, enfants en souffrance, prévention "fantôme" : une société en danger.

Linda Cambon

Chercheuse, Co-responsable EVIDANS au CHU de Bordeaux, Responsable MeRISP au Centre Inserm U 1219 de l'Université de Bordeaux, Membre du bureau du Haut Conseil de la Santé Publique.

→ Le regard des premiers concernés sur leurs besoins et les accompagnements proposés.

- ✓ **Des parents du comité des parents et familles de la Collectivité Européenne d'Alsace**, groupe de pairs accompagnés en prévention et protection de l'enfance permet de partager leurs expériences, donner leur avis et proposer des pistes d'amélioration.
- ✓ **Des jeunes du conseil des jeunes de la Collectivité Européenne d'Alsace**, qui réunit une soixantaine de jeunes âgés entre 8 et 21 ans confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance avec pour objectif d'échanger sur leurs préoccupations (quotidien, prise en charge, ...) et d'en dégager des propositions concrètes. Leur slogan en 2025 : "Osez et croire au changement".



11H15 ACTE II

DÉCONSTRUIRE LES MYTHES QUI PARASITENT LES PRATIQUES

Contenu : Examen et déconstruction de 10 mythes, idées reçues, croyances ou raccourcis (avoir donné naissance suffit à être parent, l'amour garantit la sécurité affective, travailler avec les parents c'est travailler uniquement les compétences parentales, le retour en famille est toujours souhaitable, les visites médiatisées sont du soutien à la parentalité, et d'autres encore) qui ont des effets délétères sur le soutien à la parentalité, et les parcours ou projets de vie des enfants accompagnés, en s'appuyant sur des connaissances scientifiques, cliniques, et expérientiels.

Objectif : Libérer la pensée professionnelle, faire tomber les idées reçues qui parasitent les évaluations, les décisions, les accompagnements.

→ 10 mythes seront soumis à notre invité exceptionnel, qui livrera son regard sur les grands enjeux de ces Assises.

Boris Cyrulnik

Neuropsychiatre, éthologue, auteur de nombreux ouvrages publiés dans le monde entier.



12H00 ACTE III

L'ATTACHEMENT : UNE CLÉ DE LECTURE CLINIQUE APPLICABLE AUX PARENTS

Contenu : Rappel de ce qu'est le besoin de sécurité et le système d'attachement chez l'enfant, et chez l'adulte tout au long de la vie, avec un focus approfondi sur l'influence du système d'attachement des adultes dans leur rapport à l'aide et aux intervenants de la protection de l'enfance. Pourquoi certains parents refusent-ils l'aide ? Comment analyser autrement leurs comportements ? La place des affects et du contre-transfert institutionnel (ce que cela produit chez les pros).

Objectif : rappeler que si l'attachement est une clé de lecture essentielle pour analyser la satisfaction du besoin de sécurité de l'enfant, elle est aussi une clé de lecture fondamentale des comportements des parents notamment face à la proposition d'aide.

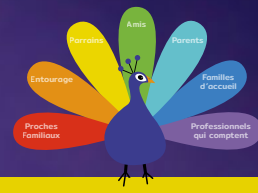
→ Avec les parents, comme avec l'enfant, chausser les lunettes attachement ça consiste en quoi ? et ça change quoi ?

Anne Raynaud

psychiatre, fondatrice des Instituts de la parentalité, spécialiste de l'Attachement.

12H30 DÉJEUNER ET VISITE DES STANDS

✓ En présentiel et dans la plateforme digitale des Assises



14H00 ACTE IV

TRAVAILLER AUTREMENT AVEC LES PARENTS : CONDITIONS, FINALITÉ ET OUTILS

Objectif : Définir ce que l'on entend par travail avec les parents, clarifier sa finalité et les conditions de pertinence de ce travail, préciser ce qu'il signifie selon les types de situations, les âges des enfants concernés, selon les différentes étapes des situations et des mesures... Donner pour chaque étape des repères et outils qui rendent plus efficiente et plus constructive cette coopération.

→ Travail avec les parents, PPE,... : Quelle finalité au regard du projet de VIE de l'enfant ?

Contenu : Avant de se demander comment intervenir plus utilement auprès des parents, avant de bâtir un projet pour l'enfant (PPE) si possible en les associant, il est indispensable de réfléchir collectivement et le plus tôt possible au but de ce travail au regard des besoins de l'enfant et des ressources mobilisables. Quels questionnements exigeants doivent se poser les acteurs dès que possible et quels moyens doivent-ils se donner pour mettre sur les rails un projet de vie clair et sécurisant pour l'enfant ?

Philippe Fabry

Docteur en sciences de l'éducation, formateur et consultant de terrain, auteur de plusieurs ouvrages dont "Semi-aimés, semi-abandonnés : Reconnaître, réparer, prévenir le délaissement parental" (2025, Ed. L'Harmattan).

→ Compétences parentales : repères cliniques et outils d'évaluation.

Contenu : capacités parentales, compétences parentales, habiletés parentales, engagement parental... Retour sur les définitions. Que mesure-t-on ? Dans quelle temporalité notamment avec les tout-petits ? Avec quelle boussole et quels outils ? Exemple concret avec des outils qui ont fait leurs preuves au Québec.

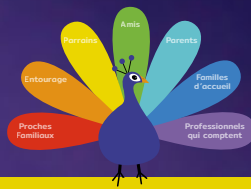
Chantal Cyr

Professeure titulaire au département de psychologie de l'Université du Québec à Montréal, chercheuse, spécialiste de l'attachement et de l'implantation de l'intervention relationnelle en protection de l'enfance.

→ Le regard des premiers concernés : devenir parent quand on a été confié.

Nadia Heron

membre du Comité de vigilance des enfants placés, auteure avec Véronique Bouyenvall de "Nadia, une enfance volée", maman de deux enfants.



15H00

COOPÉRER PLUTÔT QUE "TRAVAILLER AVEC" : QUELS LEVIERS DANS L'ACCOMPAGNEMENT ?

- Quels profonds changements doit-on mettre en œuvre dans les pratiques et postures institutionnelles et professionnelles pour sortir de l'incantation ?
Quelques pistes réalistes (et volontaristes) issues des observations sur le terrain.

Nadège Sèverac

Sociologue.

- Mieux prendre en compte les dimensions sociales et culturelles dans le soutien à la parentalité, avec quelles approches et quels outils ?

Gaëlle Guernalec-Lévy

Fondatrice de l'association Papoto (Parentalité pour tous), qui anime des ateliers de guidance parentale dans des quartiers politiques de la ville ou auprès de familles migrantes primo arrivantes autour des besoins fondamentaux de l'enfant, provoquant du changement y compris chez des parents confrontés à un cumul de difficultés et peu disponibles psychologiquement.

- Travailler sur les traumatismes des parents quand ils ont été victimes d'inceste pour briser le cycle des violences sexuelles incestueuses et sécuriser les parcours de vie.

Nathalie Puech Gimenez

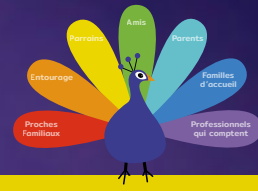
Directrice d'Accent jeunes (Cantal), qui propose dans le cadre de son service d'AEMO, et dans le cadre du Service d'Accompagnement Thérapeutique (SATH 15) un accompagnement spécifique aux victimes d'inceste et agressions sexuelles.

16H00 PAUSE



SÉANCE PLÉNIÈRE

JEUDI 25 JUIN 2026



16H40 REPRISE

→ Co-parentalité : quand l'assistante familiale et le parent sécurisent ensemble un enfant.

Témoignage : quand la coopération assistants familiaux / parents est possible et soutenue, elle sécurise tout le monde. Décryptage d'une forme de co-parentalité qui n'est pas toujours simple à démarrer, à faire vivre, mais qui offre les plus belles promesses.

Sonia Mazel-Bourdois

assistante familiale (présidente de la FNAF)

Zina et sa maman

17H00 ACTE V

QUAND LE RETOUR AVEC LES PARENTS EST ILLUSOIRE, IMPOSSIBLE, IMPENSABLE

Objectif : donner des repères et outiller les pratiques pour agir plus précocement dans les situations où le danger est ancré, le changement à moyen terme très incertain, où le délaissement parental est présent, et pouvoir envisager un projet de vie plus structurant pour l'enfant.

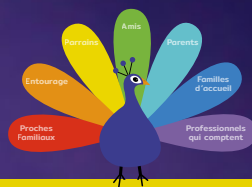
Contenu : conditions, temporalité et finalité de l'évolution du statut de l'enfant et de la procédure de reconnaissance judiciaire du délaissement parental.

→ Examiner régulièrement, écouter les premiers concernés, prendre l'avis de ceux qui comptent, et prendre le risque collectivement et plus précocement d'un autre projet de vie pour l'enfant délaissé.

Intervenants

en cours de sollicitation.

17H30 FIN DE LA PREMIÈRE JOURNÉE



09H00 ACTE VI

MIEUX MOBILISER LES PROCHES : UN CHANGEMENT DE PARADIGME URGENT

Objectif : élargir la focale autour de l'enfant pour avoir plus de chance de lui offrir de la sécurité affective (membres de la familles, TDC, parrains, autres personnes qui comptent).

Contenu : pourquoi est-il indispensable dans les situations où l'enfant doit être confié de recourir beaucoup plus fréquemment aux membres de sa famille ou à des Tiers dignes de confiance ? Quels sont – le plus souvent – les bénéfices pour l'enfant et les parents ? Comment les repérer au plus tôt, et lever les freins et obstacles, avec l'appui des services d'accompagnement des TDC ? Quelles autres formes d'accueil familial encourager ? En quoi la conférence familiale peut-elle être un outil déterminant dans le parcours d'un enfant ? Plus globalement, en prévention, à domicile ou dans le cadre du placement, pourquoi et comment soutenir l'engagement d'autres autrui significatifs dans l'entourage de l'enfant : proches, parrains, professionnels ayant compté qui souhaiteraient pouvoir garder le lien...

→ La conférence familiale : mobiliser les ressources au plus près des besoins.

Paul Nixon

Travailleur social consultant Edinburgh, Écosse, Wellington, Aotearoa Nouvelle-Zélande.

→ L'accueil par un proche : état des lieux français et perspectives internationales.

Lucile Basse

doctorante Cifre en démographie au sein du centre de recherche de l'institut de démographie de l'université de Paris 1 (CRIDUP), chargée d'études à l'ONPE.

→ Le recours aux proches pour donner plus de chance à la sécurité affective ?
Le regard d'une magistrate face aux freins qui perdurent en France.

Alice Grunenwald

présidente de l'Association française des magistrats de la jeunesse et de la famille (AFMJF), vice-présidente en charge des fonctions de juge des enfants au Tribunal judiciaire de Saint-Etienne.

→ Le regard des proches accueillants

Hasna et Sherazade*

Sœurs, la première accueillant la seconde.

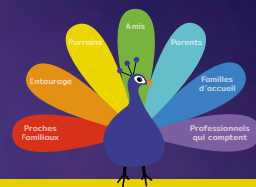
→ Parrains et autres personnes significatives pour l'enfant :
des ressources essentielles à mieux prendre en compte.

Intervenants

en cours de sollicitation.

SÉANCE PLÉNIÈRE

VENDREDI 26 JUIN 2026



11H00 PAUSE - EN ROUTE VERS LES ATELIERS

ATELIERS

- ✓ 11h30 > 12h30
- ✓ 14h00 > 16h15

11H30 ACTE VII - ATELIERS

OUTILLER LES PRATIQUES

→ Immersion dans des initiatives inspirantes

Cette année les Assises proposent un nouveau format d'ateliers accessibles librement sans choix préalable, en présentiel comme en distanciel. Les Ateliers n'ont pas de thématiques spécifiques, seulement celle du travail avec les parents et les proches.

- ✓ 15 initiatives inspirantes sont présentées dans 5 salles avec la possibilité pour chaque participant de passer d'une expérience (et d'une salle) à une autre en fonction de son intérêt pour les initiatives présentées et de la place disponible sur le moment (les salles sont grandes et devraient permettre une répartition spontanée équilibrée des participants).

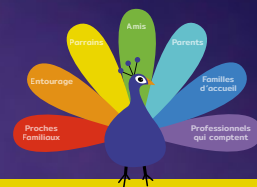
Voir description détaillée infra.

12H30 DÉJEUNER ET VISITE DES STANDS

En présentiel et dans la plateforme digitale des Assises.

SÉANCE PLÉNIÈRE

VENDREDI 26 JUIN 2026



14H00 SUITE DES ATELIERS

OUTILLER LES PRATIQUES

16H15 ACTE VIII

CONCLUSION DES PARENTS ET DES JEUNES EN PLENIERE

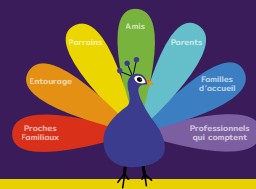
Les parents et jeunes présents en tribune tout au long des Assises nous livrent leur regard sur ce qui leur a semblé le plus important dans ces XIX^e Assises, le message qu'il faudrait selon eux avant tout retenir, et ce qui, selon eux n'a pas été suffisamment abordé et reste à approfondir.

16H40 CLÔTURE ARTISTIQUE

17H00 FIN DES ASSISES

LES ATELIERS EN DÉTAIL

VENDREDI 26 JUIN 2026



NOUVEAU FORMAT DES ATELIERS

Pas d'ateliers thématiques / Pas de choix à faire à l'avance / 15 initiatives présentées et discutées pendant 1 heure / 3 sur les 15 seront choisies par les participants sur le moment pour être suivies en live / Les autres pourront être visionnées en distanciel.

Les Ateliers n'ont pas de thématiques spécifiques, seulement celle du travail avec les parents et les proches, avec la présentation d'initiatives inspirantes. Ils ne nécessitent pas de choix préalable lors de l'inscription, en présentiel comme en distanciel. Les participants rejoindront les salles de leurs choix librement pour assister aux initiatives qui les intéressent le plus*

→ Les ateliers se déroulent sur 3 temps le vendredi 26 juin 2026

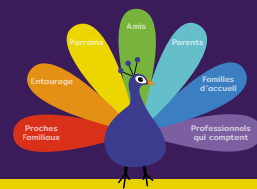
- ✓ de 11h30 à 12h30
- ✓ de 14h00 à 15h00
- ✓ de 15h15 à 16h15

Chaque participant peut donc assister au moment des Assises à la présentation de 3 initiatives inspirantes de son choix parmi 15 proposées, réparties dans 5 salles différentes. Les autres pourront être visionnées en replay.

Un temps de battement est prévu entre chaque présentation d'expérience pour permettre aux participants de naviguer d'une salle à l'autre en fonction des initiatives qui les intéressent. Chaque initiative est présentée et débattue sur un temps fixe et précis d'une heure afin d'assurer la plus grande synchronisation des expériences et des salles.

→ Chaque initiative inspirante est présentée sur un temps de 60 minutes avec 20 minutes de présentation liminaire par les protagonistes et 40 minutes d'échanges avec le public.

* sous réserve des places disponibles mais les salles étant grandes elles devraient permettre une répartition spontanément équilibrée des participants.

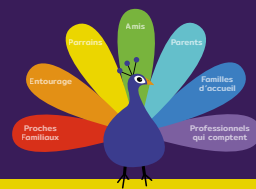


LES INITIATIVES PRÉSENTÉES (DÉMARCHES PRESENTIES EN COURS DE CONFIRMATION)

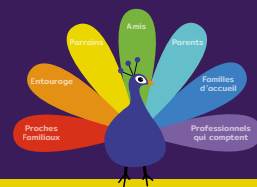
- 01.** Participation des parents et des jeunes - Le comité des parents et famille et le conseil des jeunes de la Collectivité Européenne d'Alsace :
Chacun réunit un groupe de pairs accompagnés en prévention ou protection, pour exprimer leurs besoins, préoccupations, donner leur avis et apporter des pistes concrètes d'amélioration. Présentation du fonctionnement des comités, leur engagement et les préconisations émises.
Avec Magalie Desbois, chargée de mission participation des personnes accompagnées CeA-DASE,, une référente ASE* + Parents et jeunes*
- 02.** PPE - L'implication des parents dans l'analyse de leurs besoins de parents pour répondre aux besoins de leurs enfants dans le cadre du PPE :
« le Cahier des parents pour l'intervention à domicile » du Département du Nord, conçu avec une dizaine de parents et une dizaine d'enfants accompagnés à domicile, a pour vocation d'analyser leurs besoins de parent pour mieux répondre aux besoins des enfants et exprimer leurs attentes concernant l'accompagnement socio-éducatif.
Avec Caroline Dubreil, cheffe de projets Besoins fondamentaux de l'enfant au département du Nord, accompagnée de parents* ayant participé à l'élaboration du cahier.
- 03.** Prévention précoce - Le petit vélo jaune en Belgique :
en amont de la protection de l'enfance, des bénévoles soutiennent des parents isolés, dès le début de leur aventure de parent, parfois dès la grossesse, en s'appuyant sur les acteurs et ressources du territoire, comme ceux de la maternité.
Avec Vinciane Gauthier*, coordinatrice générale,
et/ou Colombe Courtier*, coordinatrice de terrain, responsable du pôle terrain.
- 04.** Soutien à la parentalité intensif - Le coaching parental intensif expérimenté auprès de parents d'enfants confiés dans le Valenciennois. "L'équilibre des 3C : corps, cœur, conscience" est un programme intensif de soutien à la parentalité, en vue d'un retour prochain de l'enfant dans sa famille. Le dispositif soutient d'abord les parents en groupe pendant 6 mois, puis au cœur des familles pendant 3 mois.
Avec Nathalie Moriau*, thérapeute spécialiste de la Communication Non Violente, un référent ASE* et un parent*.

LES ATELIERS EN DÉTAIL

VENDREDI 26 JUIN 2026



- 05.** Soutien à la parentalité et attachement.
Mieux intervenir en amont des situations de risque de danger.
Précisions et Intervenants en cours de sollicitation
- 06.** Soutien à la parentalité dans le cadre pénal - Le partenariat UEMO Cannes et Arpej (Groupe SOS) : dispositif spécifique de groupes de parole. Des séances ont été menées en 2023, 2024 et prochainement en 2026. L'équipe d'intervention se compose d'une éducatrice, d'un psychologue, ainsi que d'une éducatrice PJJ formée à la Thérapie Communautaire Intégrative (TCI). Ce dispositif a permis d'accompagner 4 familles dans des espaces de parole, sans thématique définie au préalable. Chaque groupe peut aller jusqu'à 6 personnes. Il vise principalement à apaiser et rassurer les familles tout en apportant un soutien à la parentalité, dans un cadre serein.
Intervenants en cours de sollicitation
- 07.** L'accompagnement du couple dès la grossesse - Les centres parentaux Aire de famille accompagnent des couples de jeunes parents dès la grossesse et sur la durée. Quel accompagnement, que produit-il sur la durée ?
Intervenants en cours de sollicitation
- 08.** Répétition et accompagnement des jeunes parents vulnérables - L'exemple d'un centre parental proposant des nurseries / répétition pour jeunes parents dont l'engagement parental est fragile.
Intervenants en cours de sollicitation
- 09.** Hauts conflits parentaux / Coordination parentale.
Un processus d'accompagnement écosystémique destiné aux parents séparés en hauts conflits persistants où la médiation s'avère impossible ou inefficace. L'accompagnement au long terme (6-24 mois) est centré sur les besoins de protection des enfants, avec des entretiens individuels prioritaires permettant d'éviter la confrontation directe entre parents. Le coordinateur parental joue un rôle hybride (intermédiaire, psycho-éducateur, dépisteur de violences) et informe le juge, contrairement à la médiation basée sur la confidentialité.
Marie-Clotilde Danis*, Médiatrice familiale D.E., présidente AFCOPA, Pionnière de la coordination parentale en France
- 10.** Inceste - traumas parentaux.
« Pratique éducative en AEMO spécialisée auprès de familles incestueuses porteuses de traumas transgénérationnels : impacts sur leur parentalité. » Par l'Equipe pluridisciplinaire du SAS. Illustration concrète en AEMO spécialisé.
Nathalie Puech Gimenez, directrice d'Accent jeunes (Cantal), qui propose dans le cadre de son service d'AEMO un accompagnement spécifique aux victimes d'inceste et agressions sexuelles.

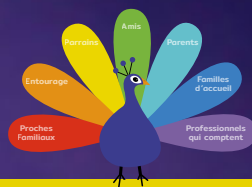


- 11.** Sortie de l'ASE à la majorité : Accompagnement des jeunes et coopération avec les parents - Le travail du FAE de Loire avec les parents à l'approche de la majorité des jeunes suivis, en s'appuyant sur des logements ouverts aux allers-retours des jeunes tout en travaillant avec les parents. L'équipe pratique des accueils "séquentiels déguisés" en permettant des retours à domicile avec un soutien régulier.
Mathieu Barbieri*, Éducateur spécialisé - FAE Loire, Saumur.
- 12.** Coopération parents/Assistants familiaux - La maison de l'accueil familial de la Collectivité Européenne d'Alsace :
La Maison d'Accueil Familial (MAF) de la Collectivité Européenne d'Alsace est un dispositif de proximité, d'écoute et de ressources, destiné aux enfants confiés, à leurs parents et aux professionnels de l'accueil familial. Implantée sur un territoire de vie, la MAF favorise la coopération autour du Projet Pour l'Enfant (PPE). Lieu de rencontres parent-enfant innovant, elle permet aux parents d'expérimenter une parentalité du quotidien dans un cadre modulable et sécurisé, tout en associant les assistants familiaux. Elle soutient le développement des compétences parentales, renforce les liens entre familles d'origine et familles d'accueil et contribue à prévenir les conflits de loyauté. En s'appuyant sur les principes de coéducation et de pluri-attachement, elle accompagne et outille les assistants familiaux, les reconnaissant comme acteurs essentiels du PPE. Véritable lieu ressource et de professionnalisation, la MAF participe à la sécurisation des parcours des enfants confiés.
Célia Ruch, Directrice Générale Etablissement Orbelin, Mélanie Vieira DA Costa, responsable de service Pilotage Stratégique - DASE + une assistante familiale
- 13.** Repérage et accompagnement des tiers dignes de confiance - Le travail de la Collectivité Européenne d'Alsace avec France Victime qui accompagne les TDC et TBA : Partir du « parti pris de bienveillance » du tiers pour proposer dans les 15 premiers jours de la procédure, un tiers digne de confiance. Un outil qui est à la main des territoires tant au niveau prévention et que protection. Cette alternative au placement est une plus-value notamment pour les enfants pupilles. Par ailleurs, il n'y a pas que des proches qui se mobilisent mais aussi des tiers ayant l'envie de s'engager dans le champ de la prévention et protection de l'enfance.
Intervenants en cours de sollicitation
- 14.** Parrainage de proximité - Le dispositif Parrain & Marraine d'Alsace, une collaboration Collectivité Européenne d'Alsace et UDAF 68 sur le parrainage : déployé depuis avril 2025, le dispositif permet d'informer, d'évaluer, d'accompagner tout adulte actif ou retraité qui souhaiterait offrir de son temps de manière ponctuelle mais régulière à un enfant, lui offrant ainsi une ouverture au monde qui l'entoure. En moins d'un an, le premier objectif de 200 parrainages a été atteint. La CEA a pour ambition de soutenir la mise en place de parrainage au bénéfice des enfants, tant en prévention qu'en protection.
Avec Geiger Batcheva, responsable du service accompagnement des enfants confiés d'Alsace
Intervenants en cours de sollicitation

CONDITIONS D'INSCRIPTION

CGV

À LIRE IMPÉRATIVEMENT PAR LE PARTICIPANT ET LA PERSONNE CHARGÉE DE L'INSCRIPTION




→ I - INFORMATIONS ADMINISTRATIVES ET RIB

Organisateur des Assises : SARL L'Action Sociale
Siège social : 11bis rue de la Planche, 75007 Paris.
Capital social : 91 469,41 euros
Numéro Siret : 420 743 346 000 33 RCS Paris
Code APE : 5 813 Z
N° TVA intracommunautaire : FR 90 420 743 346
Numéro d'agrément formation : 11753620475
Certificat Qualiopi : B02607 du 29/11/21
Relevé d'Identité Bancaire :

L'Action Sociale est un organisme de formation certifié Qualiopi et référencé



 BNP PARIBAS	L'ACTION SOCIALE	11BIS RUE DE LA PLANCHE 75007 PARIS			
IBAN : FR76 3000 4027 9000 0100 9956 348					
BIC : BNPA FR PP XXX					
RIB :	Code banque	Code agence	Numéro de compte	Clé RIB	Agence de domiciliation
	30004	02790	00010099563	48	BNPPARB PARIS ST ANDRE (01841)

Merci de privilégier les virements (RIB ci-dessus)

En cas de paiement par chèque :

le libeller à l'ordre de l'Action Sociale et l'adresser à l'Action Sociale, 11bis rue de la Planche 75007

→ II - MONTANT DES FRAIS DE PARTICIPATION

Tarif unitaire : 450 euros nets* par inscription.

Tarif réduit à partir de 5 inscriptions : 410 euros nets* par inscription.

* Exonération de la TVA selon l'Article 261-4-4 a du Code général des impôts

Le tarif comprend (en présentiel ou en distanciel) :

- ✓ 2 jours complets de formation (13 heures),
- ✓ Les 2 repas pour les participants en présentiel
- ✓ 50 intervenants au total,
- ✓ L'accès au replay de toutes les séances plénières et aux 5 ateliers, ainsi qu'à toutes les ressources documentaires sur la plateforme digitale des Assises sans limite après l'événement.

Le tarif inclut toute la gestion technique du live et des fonctionnalités de la plateforme digitale pour le public en distanciel.

Pourquoi un tarif unique pour 2 formules différentes ? Les deux formules représentent le même coût pour l'organisateur. En outre le tarif unique pour les deux formules permet, en cas de nécessité et sous réserve de l'accord de l'organisateur, le basculement d'une formule de participation à une autre sans tracas administratif de part et d'autre.

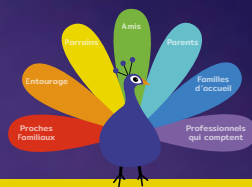
Demande d'invitations : les organisateurs ne peuvent accorder aucune invitation ni individuelle ni institutionnelle ni partenariale, car le financement des Assises (au budget conséquent) repose uniquement sur les inscriptions des participants. La société organisatrice, entreprise privée, assumant seule les risques, et ne touchant par ailleurs aucune subvention ni aide publique.

L'Action Sociale, entité juridique des Assises Nationales de la Protection de l'Enfance est agréé organisme de Formation N°11753620475, certifié Qualiopi et référencé Datadock. Les Assises sont inscrites dans son offre de formation professionnelle continue et sont donc éligibles à la prise en charge éventuelle par les OPCO (consultez votre OPCO ou votre service formation).

CONDITIONS D'INSCRIPTION

CGV

À LIRE IMPÉRATIVEMENT PAR LE PARTICIPANT ET LA PERSONNE CHARGÉE DE L'INSCRIPTION



→ III - PROCESSUS D'INSCRIPTION

IMPORTANT : Le caractère chronophage des procédures liées à Chorus Pro ou à la prise en charge par certains OPCO, nous conduisent à renforcer nos exigences lors de la procédure d'inscription.

- ✓ Aucune inscription incomplète ne pourra être prise en compte.
- ✓ Tout bulletin d'inscription devra être intégralement rempli NUMÉRIQUEMENT (à défaut il ne pourra être pris en compte) et validé par la personne habilitée à engager le financement de cette formation.
- ✓ N'oubliez pas de préciser la formule choisie distanciel ou présentiel. Cette année l'accès aux ateliers ne nécessitent pas d'inscription préalable aux ateliers (voir explications page détail des ateliers).

Le bulletin d'inscription doit être renvoyé par mail à : assises@lejas.com

Il est également possible de s'inscrire directement sur notre site : www.assisesprotectionenfance.fr

Le bulletin doit être accompagné du règlement des frais de participation par virement de préférence (par mail fournir copie du virement), ou pour les administrations, d'une lettre valant commande. Les chèques sont possibles mais déconseillés en raison des vols récurrents dans les postes et BAL parisiennes.

Les informations recueillies dans le cadre de cette inscription sont nécessaires pour la gestion de votre participation aux Assises. Elles sont traitées et conservées conformément à la réglementation en vigueur sur la protection des données personnelles. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition au traitement de vos données en adressant une demande à assises@lejas.com.

→ IV - PROCESSUS DE PAIEMENT

Pour les collectivités publiques : les informations relatives à la facturation via Chorus Pro (service fait) doivent nous être communiquées autant que possible en même temps que les bulletins d'inscription ou à défaut dans les jours suivants sans relance de notre part. À défaut de la bonne réception de ces informations les inscriptions ne pourront être définitivement validées.

Pour les organismes privés ou associatifs et inscriptions personnelles : le bulletin d'inscription devra être accompagné d'une preuve de paiement, de préférence par virement (voir plus haut), sauf très grosses institutions inscrites de nombreux collaborateurs chaque année et après accord de notre secrétariat.

En cas de prise en charge par votre OPCO nous vous demandons de privilégier l'avance en notre faveur (c'est à dire le règlement par vos soins de l'inscription auprès de nous, et le remboursement de votre OPCO en votre direction) pour éviter les erreurs d'imputation des paiements des OPCO.

À titre exceptionnel nous pouvons accepter le règlement direct par votre OPCO. Dans ce cas il faut le spécifier lors de l'inscription (voir ci-dessous) et veiller impérativement à ce que votre OPCO précise lors de son paiement le numéro de notre facture (ou à défaut le nom du stagiaire et le nom de votre institution) car ce n'est pas toujours le cas, ce qui engendre pour nos services de grandes difficultés pour identifier les paiements et des aller-retours chronophages entre nos services respectifs. Par sécurité il faut aussi nous communiquer votre numéro d'adhérent à votre OPCO car c'est souvent ce numéro qui apparaît dans les virements pour vous identifier. Nous consulter si besoin.

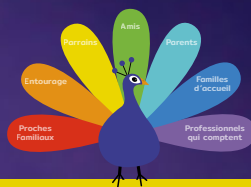
→ V - L'INSCRIPTION SERA CONFIRMÉE PAR MAIL AU SIGNATAIRE ET AU PARTICIPANT

À réception du bulletin d'inscription INTÉGRALEMENT rempli et du règlement (pour les associations et structures de droit privé) ou de la lettre de commande (pour les collectivités publiques et très grosses institutions dans les conditions précisées ci-dessus) le participant et son service en charge de l'inscription recevront une confirmation d'inscription par mail.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

CGV

À LIRE IMPÉRATIVEMENT PAR LE PARTICIPANT ET LA PERSONNE CHARGÉE DE L'INSCRIPTION



→ VI - CODES D'ACCÈS À LA PLATEFORME DIGITALE

Dans la quinzaine précédent l'événement les participants en distanciel et en présentiel recevront leurs identifiants strictement personnels d'accès à la plateforme digitale des Assises 2026 pour se connecter le jour de l'événement et après.

IMPORTANT : C'est un identifiant nominatif et personnel différent pour chaque personne qui sera adressé à chaque inscrit, donc valable pour une seule personne, attaché à un nom et valable sur une seule adresse IP.

Le visionnage en groupe est interdit sauf inscription de chaque personne concernée effectuée et payée (nous consulter en cas de gros groupes).

En cas de fraude, décelable par notre système, les inscriptions de l'institution ne seront plus admises aux futures Assises de la protection de l'enfance et aux formations de l'École de la Protection de l'Enfance.

→ VII - EN CE QUI CONCERNE LES ATELIERS

Pour l'inscription en présentiel : Cette année l'accès aux ateliers ne nécessitent pas d'inscription préalable aux ateliers (voir explications page détail des ateliers). Les participants pourront suivre la présentation de 3 expériences de leurs choix en passant d'une salle à l'autre sur place. Par la suite ils pourront visionner en replay sans limite dans le temps les autres initiatives auxquels ils n'auront pas eu accès sur le moment, sur la plateforme des Assises dédiée au digital qui proposera d'ailleurs d'autres contenus mis à disposition.

Pour l'inscription en distanciel : Vous pourrez visionner avec votre identifiant les ateliers de votre choix en live ou en replay sur la plateforme digitale des Assises qui proposera d'ailleurs d'autres contenus mis à disposition.

→ VIII - À L'ISSUE DE L'ÉVÉNEMENT

Les services en charge de l'inscription verront déposée sur Chorus Pro une facture à payer si ils appartiennent à une collectivité, ou dans les autres cas, ils recevront une facture acquittée si les inscriptions ont bien été réglées, ou non acquittée si ce n'est pas le cas. Les dits services recevront aussi, comme leurs inscrits les attestations de présence (présentiel) ou certificats de réalisation (distanciel).

→ IX - CHANGEMENT DE FORMULES OU DEMANDES D'ANNULATION

ATTENTION : Aucun changement de formule ni aucune annulation ne sera prise par téléphone. Toutes demandes devront être faites par écrit par mail : assises@lejas.com

Les participants pourront changer de formule de participation sans motif **jusqu'au 22 mai 2026 minuit** sous réserve des places encore disponibles. Nous consulter.

Au-delà du 26 mai 2026 minuit, le changement de formule du présentiel vers le distanciel sera impossible, sauf s'il est imposé par l'organisateur ou les autorités publiques en raison d'un problème sanitaire ou d'ordre public. Dans ce cas vous ne pourrez pas annuler votre inscription, au motif qu'elle ne vous convient pas, et les frais d'inscription resteront dus. Le changement de formule du distanciel vers le présentiel est possible au-delà du 26 mai 2026 sous réserve de la place disponible sur demande écrite auprès de l'organisateur.

Quel que soit le motif, au-delà du 26 mai 2026 minuit, l'annulation de l'inscription (y compris pour motif médical sauf extrême gravité) sera impossible et les frais d'inscription resteront dus puisque l'événement sera toujours disponible en replay à distance sans limite dans le temps sur la plateforme digitale des Assises.

En cas d'impossibilité d'organiser les Assises pour cas de force majeure, événement climatique, mouvements sociaux, attentat, guerre, violences, état d'urgence, ou raisons sanitaires, même en distanciel, les Assises seront reportées et les inscriptions enregistrées automatiquement reportées sur les nouvelles dates. Une fois communiquées ces nouvelles dates, les inscrits pourront confirmer ou non leurs inscriptions, ou modifier les participants.

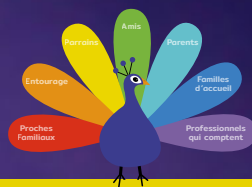
→ X - DROIT A L'IMAGE

En faisant le choix de s'inscrire aux Assises Nationales de la protection de l'enfance, le participant accepte sans contrepartie, d'être filmé ou photographié durant l'événement, dans l'enceinte de l'événement ou aux abords immédiats s'il l'est dans le cadre des Assises, et il accepte que son image filmée ou photographiée apparaisse sur les outils numériques, internet, ou imprimés par l'Action Sociale en lien avec les Assises, dès lors que les images utilisées ne portent pas atteinte à son intégrité ou à sa moralité.

BULLETIN D'INSCRIPTION

À remplir intégralement et à faire valider par la personne habilitée à engager financièrement votre institution (direction, service RH ou formation).

En cas de bulletin incomplet l'inscription ne sera pas enregistrée.



Merci de remplir Informatiquement (au clavier) ce bulletin. Tout remplissage manuscrit sera refusé en raison du risque d'erreurs de saisie.

Si vous n'y parvenez pas dans ce PDF, transmettez-nous directement dans votre mail toutes les informations demandées concernant le candidat, l'adresse de facturation, le responsable de formation.

Par mail à : assises@lejas.com

TARIF UNIQUE

En Presentiel & Distanciel

Normal :
450 € nets l'inscription

Dégressif :
410 € nets l'inscription
À partir de
5 inscriptions et plus

Les Assises sont un lieu de formation, de partage de connaissances et de rencontre qui se doit d'être studieux, serein, agréable et respectueux de tous.

Les personnes souhaitant s'inscrire s'engagent à respecter cette vocation des Assises et le bon déroulement du programme dans un climat respectueux des autres participants, des intervenants, des organisateurs et du lieu d'accueil.

Le participant et son organisation s'engagent aussi à respecter scrupuleusement les règles relatives au distanciel (point VI)

PARTICIPANT

(Remplir informatiquement SVP, toute remplissage manuscrit sera refusé)

Mr Mme
Nom : Prénom :
Organisme :
Service : Fonction :
Téléphone :
Mail pro :
Mail perso :

Le partage de votre adresse mail perso nous assure de la bonne réception des infos liées à votre venue aux Assises et à votre connexion à la plateforme digitale parfois bloquées par les pare-feux ou dirigées en spams. Celle-ci sera utilisée uniquement pour l'événement et aucune communication publicitaire.

VOUS SOUHAITEZ PARTICIPER AUX ASSISES

Merci de bien préciser votre choix. À défaut votre inscription ne sera pas prise en compte.

EN PRÉSENTIEL

(Palais De Congrès De Strasbourg)

Pas de choix d'ateliers à faire.
Vous choisirez sur place.
Voir explications dans le programme.

EN DISTANCIEL

(Plateforme Dédiée des Assises)

Vous aurez accès à tous les ateliers en live et en replay avec l'identifiant personnel (différent pour chaque participant) qui vous sera adressé 15 jours avant les Assises.

PERSONNE CHARGÉE DU SUIVI DE L'INSCRIPTION

Nom : Prénom :
Fonction :
Téléphone :
Mail :

Ce bulletin doit être accompagné d'une preuve de règlement par virement de préférence (pour éviter les vols de chèques de plus en plus fréquents dans les BAL parisiennes)

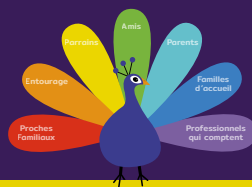
Sauf pour les organismes publics réglant service fait mais qui doivent impérativement nous transmettre dès l'inscription si possible le bon de commande et/ou le n° d'engagement (voir ci-dessous).

Pour les organismes privés, associatifs ou profession libérale passant par un OPCO : merci de faire l'avance des frais d'inscription auprès de nous et de vous faire rembourser directement par votre OPCO (car du fait du peu d'infos qu'ils indiquent lors des virements nous avons le plus grand mal à imputer leurs paiements aux inscriptions concernées).

En cas de difficultés sur ces points, nous contacter : assises@lejas.com

ADRESSE DE FACTURATION

Organisme : Service :
Adresse :
Code postal : Ville :
Facturation via Chorus Pro ? OUI NON
Si oui : SIRET :
Code Service : N° d'engagement :



→ Dates des Assises

Les XIX^e Assises Nationales de la Protection de l'Enfance auront lieu les **jeudi 25 et vendredi 26 juin 2026** au Palais de la Musique et des Congrès de Strasbourg. Elles sont proposées en **présentiel** (formule la plus complète et agréable que nous vous invitons à privilégier) et en **distanciel** en live pour ceux qui ne peuvent pas se déplacer, via notre plateforme digitale dédiée aux Assises accessible avec des codes d'accès personnels sur ordinateur ou smartphone.

→ Horaires des assises

2 JOURS COMPLETS

Jeudi 25 juin : Démarrage des travaux : 09h30 - Fin des travaux : 17h30
(Arrivée conseillée 45 minutes avant accueil ouvert dès 8h30)

Vendredi 26 juin : Démarrage des travaux : 9h00 - Fin des Assises : 17h00

→ Repas

Les déjeuners du jeudi et du vendredi sont prévus par l'organisation, en présentiel. En cas d'allergie ou de régime particulier, merci de prévoir votre propre repas, car le volume de participants ne nous permet pas de gérer des demandes personnalisées.

→ Hébergement

Même si la ville de Strasbourg propose une importante offre d'hébergement, nous attirons votre attention sur l'importance de réserver votre chambre d'hôtel dès que possible, en raison de la période très chargée sur le plan touristique durant laquelle ont lieu les Assises. Voir liste non exhaustive sur notre site web : www.assisesprotectionenfance.fr

Ou www.visitstrasbourg.fr

→ Renseignements

Nous appeler : 01 53 10 24 10

Nous écrire : assises@lejas.com

www.assisesprotectionenfance.fr

→ Lieu des assises

Les Assises ont lieu au **Palais de la Musique et des Congrès de Strasbourg**, qui jouit d'une localisation exceptionnelle, au centre de Strasbourg, dans un cadre verdoyant exceptionnel.

→ Accès

Le Palais de la Musique et des Congrès est situé **Place de Bordeaux à Strasbourg**.



Accès de la gare de Strasbourg :

- ✓ **20 min en bus (Ligne H)** liaison directe, rapide et performante de et vers la Gare Centrale : arrêt Palais de la Musique et des Congrès
- ✓ **Ligne de bus 2** (direction Jardin des Deux Rives) : arrêt Lycée Kléber
- ✓ **20 min en tram (ligne C puis B)** : changement à Homme de Fer, arrêt Wacken, à 3 min de marche

Le temps de rejoindre l'arrêt de tram ou de bus + le temps d'attente compter environ 30 minutes entre votre descente de train et l'arrivée au Palais des congrès.

À vélo :

- ✓ Première ville cyclable de France avec plus de 600km de pistes aménagées
- ✓ Service de location de vélos, et de vélos électriques partagés : Vélhop (www.velhop.strasbourg.eu)

En voiture et co-voiturage :

- ✓ A35 - A4 - Sortie Wacken
- ✓ Parking visiteurs payant : Parking Parc des Expositions - Rue Fritz Kieffer

Plus d'informations sur : www.strasbourg-events.com/fr/parking